

ÉLECTION DU STT CEMTL CSN CONSIGNES AUX PERSONNES VOTANTES

Pour chaque séquence d'élection, comité exécutif, équipe de mission et déléguée d'installation, le collègue électoral a été déterminé de façon distincte. Afin d'assurer la validité de votre vote, veuillez-vous référer aux documents prévus à cet effet. (**Éligibilité des membres et collègue électoral**)

- Les personnes votantes recevront de la firme Simple sondage un courriel contenant les instructions ainsi que les bulletins de vote.
- Les personnes votantes qui appartiennent à la liste de rappel et/ou qui travaillent sur plus d'une installation auront la possibilité de choisir l'installation où ils désirent exprimer leur droit de vote.
- Exprimez votre vote correspondant à la candidature de votre choix selon les directives de la firme Simple sondage.
- Vous devez choisir qu'un(e) seul(e) candidat(e) par poste en élection.
- Pour le comité de surveillance, vous devez voter pour cinq (5) personnes parmi les candidatures.
- Vous ne pouvez pas aller voter directement à vos bureaux syndicaux.
- Vous pouvez poser des questions par courriel à la présidente d'élection ou à la secrétaire d'élection à propos du processus de vote. Il est possible de consulter les fiches des candidat(e)s sur le site web du syndicat avant de voter :
<https://sstcemtlcsn.monsyndicat.org>

Nous vous rappelons que vous ne pouvez voter durant vos heures normales de travail à l'exception de vos périodes de pauses et de repas.

Marie-Thérèse Charron
Présidente d'élection
electionsttcemtl@gmail.com